

FINANCES**Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2017 et la saison 2017/2018**

- 1) Activités sportives
- 2) Tremplin-Hangar, Conservatoire, Médiathèques, Le Luxy
- 3) Activités des maisons de quartier
- 4) Activités périscolaires

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Les prestations dans les domaines péri et extra-scolaires, culturels et sportifs sont financées par le budget communal, en complément de la participation financière des usagers.

Cette participation est définie selon la politique tarifaire de la ville qui distingue les tarifs calculés en fonction d'un quotient familial (QF) individualisé et les autres tarifs sans référence au QF. Les tarifs s'appliquent pour une saison ou une année civile.

Les tarifs des activités définis en fonction du QF de la famille :

- Activités péri et extra-scolaires, cours municipaux culturels (danse, conservatoire, théâtre, arts plastiques), centres de vacances enfance et jeunesse, accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans.

Ces tarifs sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre et établis en référence au QF de la famille sur la même période.

Les cours municipaux culturels fonctionnent en année scolaire et leur tarification est calculée en fonction du QF de la rentrée scolaire.

Ces tarifs sont soumis, chaque année, au vote du Conseil Municipal de décembre.

- Activités sportives pour adultes (juillet – août 2017 et année scolaire) et cours du Tremplin.

Ces tarifs sont soumis, chaque année, au vote du Conseil Municipal de juin.

Les tarifs des activités non soumis au QF :

- Le Tremplin-Hangar (à l'exception des cours du Tremplin), Le Luxy, les médiathèques, les concerts du conservatoire, certaines activités des maisons de quartier, l'animation de quartier, les dispositifs sportifs pour les jeunes et la piscine.

Ces tarifs sont valables pour une année scolaire sauf pour les dispositifs sportifs estivaux (juillet – août 2017) et l'animation de quartier en juillet.

Tous les ans, au Conseil Municipal de juin, il est proposé de reconduire ou de revaloriser ces tarifs.

Cette année, ils sont accompagnés des tarifs des cours de danse (année civile) qui ont intégré le conservatoire municipal.

▪ **Activités sportives** (dispositifs estivaux 2017 et saison sportive 2017/2018)

- Le maintien suite au passage l'année dernier au QF du dispositif **Pass'sport**.
- L'augmentation d'1 € par tranche mensuelle du dispositif adulte **Eté Sportif**.
- La mise en place d'une inscription au dispositif adulte **Eté Sportif** à la quinzaine.
- L'augmentation des tarifs pour les dispositifs sportifs en direction des jeunes **Animations Sportives dans les Quartiers (1€), Si T'es Sport (2€)**.
- L'augmentation des prix d'entrée de la **piscine** de 0,05 €, à l'exception des ivryens de moins de 18 ans pendant les vacances scolaires (saison 2017/2018).
- La création d'un tarif à 1 € pour les retraités Ivryens pendant les vacances d'été (applicable au 1^{er} juillet 2017).
- Le maintien de la gratuité à la **piscine** pour les moins de 4 ans.

▪ **Activités culturelles** (saison 2017/2018)

- Le maintien des tarifs au QF des **cours individuels** et des tarifs de **formation** au Tremplin.
- L'augmentation des **enregistrements multipistes** et de la **location du petit studio** au Tremplin.
- La création de tarifs pour la **location de studio** au Tremplin ou du Hangar pour la réalisation de clips musicaux.
- L'augmentation des tarifs d'1€ pour les **concerts habituels ou d'artistes à stature nationale** au Hangar.
- L'augmentation de l'offre du bar du Hangar.
- Le maintien des tarifs du **Luxy** réévalués l'année dernière pour une période de 5 ans.
- Le maintien des tarifs des **médiathèques**.
- Le maintien des tarifs des **concerts sandwiches**.
- L'application des tarifs des cours municipaux du conservatoire de musique, des arts plastiques et du théâtre aux cours de danse. La poursuite du demi-tarif pour les élèves déjà entrés aux cours de danse sur ce tarif.

▪ **Maisons de quartier** (année civile 2017 et saison 2017/2018)

- Le maintien des tarifs non soumis au QF : sorties familiales, participation repas, goûter, emplacement vide-grenier.

▪ **Activités périscolaires** (dispositif estival 2017)

- Le maintien du tarif de la carte familiale pour **les animations de quartier** en juillet.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : détail des propositions par activité.

1 - Activités sportives

Les tarifs suivants pour les différents dispositifs sportifs municipaux répondant aux besoins des publics sont issus des échanges internes au service des sports et des bilans des éditions précédentes.

Il est proposé de fixer les tarifs des activités sportives de la façon suivante pour l'été 2017 et la saison 2017/2018 :

La tarification des activités sportives « Jeune »

Dispositif des « Animations Sportives dans les Quartiers » :

Ce dispositif est proposé aux jeunes de 11 à 17 ans (durant l'année), présente deux formes d'accès : un accès aux activités du soir en période scolaire et un autre chaque après-midi durant les petites vacances scolaires.

Ce dispositif est proposé aux jeunes adultes de plus de 18 ans mais uniquement en période scolaire (animations en soirée).

Pour les 2 dispositifs annuels "Animations Sportives dans les Quartiers"

➤ *Il est proposé une augmentation d'1 €.*

Dispositif estival « Si t'es sport » :

Ce dispositif accueille les jeunes de 11 à 17 ans, tous les jours au complexe Gosnat, pour la pratique de sports collectifs, de raquette, de plein air, ..., agrémenté d'une sortie hebdomadaire dans une base de loisirs.

Le dispositif a trouvé son public, les activités proposées sont différentes de celles de l'année scolaire (plus de prestations extérieures, loisirs de plein air, aviron, canoë, ...).

➤ *Pour ce dispositif, il est proposé une augmentation de 2 €.*

Il est proposé de fixer les tarifs des activités sportives « Jeune » de la façon suivante :

	2016/2017	Propositions 2017/2018
Animations sportives dans les quartiers pour les jeunes de 11 à 17 ans (tarif annuel)	12 €	13 €
Animations sportives dans les quartiers pour les plus de 18 ans (tarif annuel)	21 €	22 €
	Été 2016	Propositions Été 2017
Si t'es sport (tarif mensuel) – 11 à 17 ans <i>Gratuit pour les jeunes inscrits aux activités organisées par les services Animation Action Educative et Vie Des Quartiers</i>	10 €	12 €

La tarification des activités sportives « Adulte »

Les activités sportives municipales proposent une tarification au regard de la situation du bénéficiaire.

Dispositif Pass'Sport :

La mise en place de la tarification au quotient familial depuis septembre 2016, a eu du mal à être acceptée par certains usagers (- 33% d'inscriptions).

Il est proposé pour la rentrée 2017, de conserver les mêmes tarifs que l'année dernière, et ce, afin de laisser cette nouvelle tarification s'inscrire dans les usages.

Pour les étudiants et les adultes âgés de 18 à 25 ans, un tarif unique de 40 € est proposé.

Le tarif proposé aux « Hors commune » pour le dispositif Pass'Sport correspond à la tranche 7 pour un ivryen, dans ce cadre, ce public n'est accueilli que les midis, à contrario des autres dispositifs (été sportif entre autres) où il est accueilli dans les mêmes conditions que les ivryens.

Sans le calcul du quotient, le tarif maximum sera appliqué en caisse, soit 155 € pour le dispositif Pass sport et 35 € pour l'été sportif (19 € pour l'inscription *quinzaine*).

Dispositif Eté Sportif :

Cette activité se déroule sur les 2 mois d'été.

➤ ***Il est proposé une augmentation d'1 € par tranche mensuelle.***

Pour cette année, au vu des chiffres de fréquentation de l'été 2016 (en baisse par rapport à 2015), des échanges avec les usagers et de la date de début des congés scolaires,

➤ ***Il est proposé de mettre en place une inscription à la quinzaine***, du :

- 3 au 15 juillet - 1^{er} au 14 août
- 17 au 31 juillet - 16 août au 1^{er} septembre inclus.

Le tarif proposé est plus élevé proportionnellement que le tarif mensuel pour :

- Inviter les personnes qui partiraient 15 jours par mois,
- Inciter au vu du tarif à participer le mois complet.

Il est proposé de fixer les tarifs des activités sportives « Adulte » de la façon suivante :

	Quotient	Propositions Pass'sport Saison sportive 2017/2018	Eté sportif Inscription Mensuelle		Propositions Eté sportif Eté 2017 Inscription à la Quinzaine
			Eté 2016	Proposition Eté 2017	
Tranche 1	inférieur à 155 ou 18/25 ans ou Etudiants	40 €	10 €	11 €	7 €
Tranche 2	De 155 à 350	50 €	13 €	14 €	8,50 €
Tranche 3	De 351 à 550	65 €	16 €	17 €	10 €
Tranche 4	De 551 à 750	80 €	19 €	20 €	11,50 €
Tranche 5	De 751 à 950	95 €	22 €	23 €	13 €
Tranche 6	De 951 à 1150	110 €	25 €	26 €	14,50 €
Tranche 7	De 1151 à 1350	125 €	28 €	29 €	16 €
Tranche 8	De 1351 à 1550	140 €	31 €	32 €	17,50 €
Tranche 9	supérieur à 1550	155 €	34 €	35 €	19 €
Tranche 10	Hors commune	125 €	37 €	38 €	20,50 €

Le dispositif « Passeport santé » :

Les services municipaux des activités sportives et le Centre municipal de santé (CMS) proposent 2 ateliers par semaine de renforcement musculaire et de gymnastique, réservé aux personnes inscrites aux ateliers santé ville du CMS.

Ces ateliers se déroulent :

Tous les lundis, de 18 h30 à 20h, au gymnase des Epinettes.

Tous les jeudis de 17 h30 à 18h30 à la salle P. Galais.

➤ *Un tarif unique de 20 € est proposé pour la saison 2017-2018.*

Le dispositif « Sport Sénior » :

Les services municipaux des activités sportives et des retraités offrent des séances de gymnastique douce adaptée aux seniors. Travail au sol, sur des tapis, avec des ballons,..., le tout en musique !

Ces ateliers se déroulent :

Tous les mardis, de 14 h30 à 15 h30, au foyer Chevaleret.

Tous les vendredis de 14 h15 à 15h15 au foyer Croizat.

Ce dispositif est proposé gratuitement aux participants pour la saison 2017-2018.

Le dispositif « Sport Pour elles » :

Les services municipaux des activités sportives et vie des quartiers proposent un atelier gratuit de gymnastique douce, réservé aux femmes, fréquentant les 4 Maisons de quartier agréées centres sociaux.

Un créneau d'1h30 par semaine dans chaque maison leur est proposé.

Ce dispositif est proposé gratuitement aux participantes pour la saison 2017-2018.

Le dispositif « Accompagnement Social et APS » :

Le service propose 2 ateliers, l'un de gymnastique douce et l'autre de football, aux personnes accueillies par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Emmaüs Marcel Lamant.

Sport d'opposition, tous les mardis, de 10 h30 à 11 h30, au CHRS.

Sports collectifs, tous les mercredis de 10 h à 12h au gymnase Gosnat.

Ce dispositif est proposé gratuitement aux participants pour la saison 2017-2018.

Le dispositif « Sport et Insertion » :

Le service propose un atelier sportif (course et musculation) ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans orientés par la Mission Locale, ou inscrits aux ASQ, en cours de formation et/ou de recherche d'emploi (inscrits dans le cadre de la Garantie Jeune). Cette action vise à participer à une amélioration de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

Tous les lundis, de 15h à 17h, au stade Clerville.

Sports collectifs, tous les mercredis de 10 h à 12h au gymnase Gosnat.

Ce dispositif est proposé gratuitement aux participants pour la saison 2017-2018.

L'inscription opérationnelle

Il est proposé de mettre en place ce processus d'inscription dès l'été 2017 ;

Pour les dispositifs Eté sportif et Carte Pass sport :

L'utilisateur est invité à faire calculer son Quotient Familial, si ce n'est déjà fait pour l'accès à d'autres dispositifs municipaux (conservatoire, cantine scolaire,...) puis à se rendre à la piscine Robespierre pour finaliser son inscription et rencontrer l'équipe d'éducateurs (présentation du dispositif et des plannings et réponses aux éventuelles questions).

Un courrier d'informations sera adressé aux usagers inscrits à ce jour, via le site Internet de la ville, la lettre Hebdo, et d'autres supports de communication (brève dans IMV par exemple).

Pour les dispositifs Si t'es Sport, ASQ 11-17 ans, ASQ plus de 18 ans et Passeport Santé :

L'utilisateur est invité à se présenter à la piscine Robespierre pour effectuer son inscription (encaissement, fiche à remplir, retrait du planning,...).

Piscine Municipale Robespierre

Certains tarifs font l'objet d'une revalorisation annuelle et d'autres d'un maintien de la tarification au regard de la population considérée. En effet, *il est proposé de réévaluer légèrement le tarif des entrées pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minimas sociaux et de ne pas augmenter les tarifs destinés aux moins de 18 ans pendant les vacances scolaires.* En complément, *il est proposé une tarification particulière aux seniors pendant les vacances d'été applicable à compter du 1^{er} juillet 2017.*

Pour les autres, l'augmentation retenue des tarifs est basée *sur une augmentation de 1%, avec pour certaines rubriques, des tarifs arrondis à la décimale ou à l'unité*, et ce, pour faciliter l'achat des cartes par les usagers et l'encaissement par les agents caissiers de la piscine Robespierre.

La piscine municipale Robespierre est accessible aux particuliers à des jours et horaires différents suivant les périodes ponctuées par les rythmes scolaires. Dans ce cadre, les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs, ainsi les tarifs réduits concernent, les étudiants, les personnes à mobilité réduite et leur accompagnant, les usagers bénéficiant des minimas sociaux habitant à Ivry-sur-Seine [(bénéficiaire, de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), l'ASV (Allocation Supplémentaire de Vieillesse) et l'ASPA (Allocation Solidarité aux Personnes Agées) demandeurs d'emploi, RSA (Revenu de Solidarité Active)] et les jeunes de moins de 18 ans.

Pour les abonnements, il est préconisé d'ajuster la tarification en proposant 12 entrées pour le prix de 10 entrées (2 entrées « gratuites »).

Il est proposé de fixer les tarifs de la piscine de la façon suivante :

Tarifs piscine	Saison 2016/2017	Saison 2017/2018
Entrée individuelle adulte	2,45 €	2,50 €
Entrée individuelle moins de 18 ans	1,85 €	1,90 €
Entrée tarif réduit : Etudiants, personnes à mobilité réduite et leur accompagnant Allocataire Adulte Handicapé Allocataire Parent Isolé	1,85 €	1,90 €
Ivryens moins de 18 ans pendant les vacances scolaires Senior Ivryens pendant les vacances d'été (1^{er} juillet 2017)	1,00 €	1,00 €
Demandeurs d'emploi, RSA, Allocataire vieillesse habitant Ivry Allocataire de Solidarité Spécifique Allocataire Solidarité aux Personnes Agées	0,60 €	0,65 €
Enfants moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
Carte de 12 entrées : Pour adulte Pour bénéficiaires du tarif réduit	24,50 € 18,50 €	25,00 € 19,00 €

2 - Les activités culturelles

Le Tremplin

Le Tremplin et le Hangar sont des équipements dédiés aux pratiques amateurs et à la diffusion de musiques actuelles.

Les activités s'articulent autour de plusieurs axes :

- **la formation**, qui permet au public ivryen de bénéficier d'un accompagnement pédagogique sous forme de cours, de stages et d'ateliers.
- **le studio d'enregistrement**, dont l'objectif est de permettre à des artistes amateurs et professionnels, à des associations ou collectifs, l'accès à la réalisation de maquettes, de démos et à la production de CD par la mise à disposition d'un outil technique.
- **la répétition**, dont l'objectif est de favoriser les pratiques amateurs et néo-professionnelles différentes et d'offrir aux groupes et musiciens une alternative aux circuits musicaux traditionnels.

L'année dernière la formation (cours individuel) a fait l'objet d'un passage de la tarification au QF. Cette mesure a été comprise par les usagers.

➤ *Il est donc proposé de poursuivre cette année sans augmentation.*

Il est proposé de fixer les tarifs du Tremplin de la façon suivante :

FORMATION – COURS INDIVIDUEL	
Tarifs au trimestre	
Saison 2016/2017-Proposition 2017/2018	
> QF mini 155	50 €
QF 600	66,06 €
QF Maxi 1 550	99,88 €
Au delà de 1 550	100 €

Pour la formation stages-ateliers-Garage *il n'est pas proposé d'augmentation* au regard des tarifs appliqués par les autres équipements similaires au Tremplin en Ile-de-France. En effet, les studios dont les tarifs sont supérieurs à ceux d'Ivry offrent des prestations plus « haut de gamme » que le Tremplin.

FORMATION : STAGES - ATELIERS - GARAGE	
	Saison 2016/2017
	Proposition 2017/2018
Tarif ivryen	33 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiant, élèves du tremplin)	22 €
Tarif non ivryen	55 €

Pour les enregistrements multipistes, *il est proposé une augmentation de 7 € pour les ivryens et de 10 € pour les hors commune.*

ENREGISTREMENT MULTIPISTES		
Forfait 7 heures	Saison 2016/2017	Proposition 2017/2018
Tarif ivryen	130 €	137 €
Tarif non ivryen	200 €	210 €
Heures supplémentaires		
Tarif ivryen	22 €	23 €
Tarif non ivryen	30 €	31 €

Pour les **répétitions et location de studio** *il est proposé d'augmenter le tarif de l'heure du petit studio de 1 €* pour inciter les utilisateurs à prendre des forfaits de 10 heures, plus avantageux.

Le forfait de 10 heures « Grand studio » désavantage actuellement les utilisateurs de 2,50 € par rapport à la location du « Petit studio ». En harmonisant les tarifs entre les 2 studios (tarifs double pour le grand studio) les usagers pourraient utiliser le grand studio en payant 2 heures du tarif du petit studio par exemple.

Deux nouveaux tarifs sont proposés pour le tournage de clip. Le tarif est plus élevé qu'une simple location d'un grand studio pour les ivryens dans la mesure où le studio fait l'objet d'une préparation : réglage de lumières, installations diverses...

REPETITIONS - LOCATION DE STUDIO		
	Saison 2016/2017	Proposition 2017/2018
Individuel à l'heure		
Tarif ivryen	4,50 €	4,50 €
Tarif non ivryen	8 €	8 €
Individuels 10 heures		
Tarif ivryen	35 €	35 €
Tarif non ivryen	65 €	65 €
Groupe à l'heure - Petit studio		
Tarif ivryen	7 €	8 €
Tarif non ivryen	12 €	13 €
Groupe / 10 heures – Petit studio		
Tarif ivryen	56 €	58,50 €
Tarif non ivryen	110 €	110 €
Groupe à l'heure – Grand studio		
Tarif ivryen	13 €	13 €
Tarif non ivryen	25 €	25 €
Groupe / 10 heures – Grand studio		
Tarif ivryen	117 €	117 €
Tarif non ivryen	215 €	215 €
Tournage Clip		
Journée (10 h)		215 €
1 heure		25 €

LOCATION INSTRUMENTS	
Tarif unique	Saison 2017/2018
Individuel, à l'heure	2 €

Le Hangar

Le Hangar propose une programmation de qualité dans le domaine des musiques actuelles et de la scène émergente à des tarifs préférentiels pour le plus grand nombre. C'est aussi l'organisation d'événements scéniques « Fondelacour et nouvelles bulles » qui permet à des jeunes musiciens de faire leur première scène.

Il est proposé de fixer les tarifs du Hangar de la façon suivante :

Les tarifs appliqués sont dans la moyenne des autres salles de concert comparativement aux autres villes gérant ce type d'équipement culturel.

➤ Les tarifs n'ayant pas été augmentés depuis plusieurs années, *il est proposé une revalorisation d'1 €* sur les places de concert à l'exception des concerts « découvertes » pour inciter les usagers à venir écouter des groupes débutant.

➤ Par ailleurs, *il est proposé 2 nouveaux tarifs pour le tournage de clip au Hangar.*

CONCERTS		
	Saison 2016/2017	Propositions 2017/2018
Plein tarif		
Concerts « découvertes »	8 €	8 €
Concerts habituels	10 €	11 €
Concerts d'artistes d'une stature nationale	12 €	13 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiants et retraités)		
Concerts « découvertes »	6 €	6 €
Concerts habituels	8 €	9 €
Concerts d'artistes d'une stature nationale	10 €	11 €
Tarifs élèves Tremplin	5 €	5 €
Vestiaire	1 €	1 €
Scène ouverte Fondelacour		
Tarif plein unique	Gratuit	Gratuit
Scènes alternatives		
Tarif plein unique	5 €	5 €
Carte amis du Hangar		
Tarif unique	5 €	5 €
Tournage de clip au Hangar		
Journée (10 heures)		350 €
1 heure		40 €

➤ *Il est proposé d'augmenter le prix de la bière et autres boissons à 3 €.*

BAR		
	Saison 2016/2017	Proposition 2017/2018
Eau	1,50 €	1,50 €
Soda et autres	2,50 €	2,50 €
Petite restauration sandwich	3 €	3 €
Snacking sucré	1 €	1 €
Snacking salé	1,50 €	1,50 €
Cafés – thés	1 €	1 €
Bières et autres	2,50 €	3 €

Cinéma le Luxy

Les tarifs d'entrée du Luxy ont été augmentés en septembre 2016 pour 5 ans.

Avec cette augmentation de tarifs il avait été décidé :

- De valoriser l'adhésion accordant le tarif soirée uniquement aux adhérents et de créer un tarif PASS uniquement adhérent.
- De créer un tarif « accompagnateur ciné famille » (un enfant payant sa place à une séance ciné famille donne droit à une place au même tarif à un adulte l'accompagnant).
- De créer un service payant pour l'envoi à domicile de programme papier.

Dans le détail, la billetterie du Luxy comporte 13 tarifs différents pouvant chacun être sujet à une majoration 3D selon le type de spectateurs et le cadre des projections.

Il est proposé de fixer les tarifs du Luxy de la façon suivante :

	Saison 2016/2017 Proposition 2017/2018	
	Tarifs	Séances 3 D (Majoration 1 €)
Tarif plein	6,50 €	7,50 €
Tarif réduit (plus de 62 ans, retraité, titulaires d'une carte famille nombreuse et demandeurs d'emploi)	5,50 €	6,50 €
Tarifs jeunes (moins de 26 ans)	3,50 €	4,50 €
Tarif accompagnateur « ciné famille » (accordé à un adulte à partir de 26 ans accompagnant un jeune à une séance de la programmation ciné famille)	3,50 €	4,50 €
Tarif Amis du Luxy Adultes	4,50 €	5,50 €
Tarif Amis du Luxy Jeunes	2,50 €	3,50 €
Tarif Soirées Amis du Luxy	3,50 €	4,50 €
Tarif Groupe	2,50 €	3,50 €
Tarif PASS (1)	4 €	5 €
Tarif PASS Amis du Luxy	2,50 €	3,50 €
Tarif Promotionnel 1 (2)	3 €	4 €
Tarif Promotionnel 2 (2)	4 €	5 €
Tarif Opérations spéciales (2)	2 €	3 €

- (1) Tarif spécial accordé aux spectateurs venant voir plusieurs films regroupés dans le cadre d'une soirée spéciale ou d'un cycle. Ce tarif est accordé après édition d'un PASS permettant de voir plusieurs films.
- (2) Tarif promotionnel 1, Tarif Promotionnel 2 et Opérations spéciales : ces trois tarifs permettent de disposer d'une palette de tarifs susceptibles de répondre aux exigences d'organisation d'opérations du type Fête du cinéma décidées à grande échelle (nationalement, au niveau de la région ou du département) ou mise en place localement en fonction de l'activité propre du cinéma municipal.

Le **tarif Collège au cinéma / Lycéens et Apprentis au cinéma** (tarif fixé nationalement par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée dans le cadre des deux dispositifs cités) devient un tarif groupe.

CARTE D'ABONNEMENT AMIS DU LUXY

	Saison 2016/2017 Propositions 2017/2018
Carte Amis du LUXY / Adultes (à partir de 26 ans)	8 €
Carte Amis du LUXY / Jeunes (moins de 26 ans)	5 €
Service « envoi du programme adulte à domicile »	5 €
Service « envoi du programme jeune public à domicile »	2 €

TARIFS ATELIERS ET STAGES D'ANALYSE FILMIQUE

	Saison 2016/2017 Propositions 2017/2018
Atelier Adultes (à partir de 26 ans)	6 €
Atelier Jeunes (moins de 26 ans)	4 €
Stage d'analyse filmique Adultes (à partir de 26 ans)	12 €
Stage d'analyse filmique Jeunes (moins de 26 ans)	6 €

TARIFS DU FOYER BAR

TARIFS DU FOYER BAR	Saison 2016/2017 Propositions 2017/2018
Soda, jus de fruit,	1 €
Bière, cidre, verre de vin	1,50 €*
Boissons chaudes	1 €
Eau	1 €
Paquet de chips	1 €
Formule repas	5 €
Snack / Pâtisseries	2 €
Café / Thé gourmand	1,50 €

* Le transfert de la licence est en cours entre l'association Ivryenne pour le cinéma et la ville.

Médiathèques

A Ivry, comme dans d'autres villes, le nombre des inscrits en bibliothèque se fragilise d'année en année. Les médiathèques ont enregistré en 2016, une baisse du nombre des inscriptions (-11,5%) ayant eu pour conséquence une baisse de 6,5% des recettes par rapport à 2015.

- 2016 : 38 060 €
- 2015 : 40 702 €
- 2014 : 34 440 €
- 2013 : 34 939 €

Plusieurs raisons peuvent être évoquées et trouvent leur explication dans le climat anxiogène de 2016.

La fréquentation : les médiathèques ont souffert des mesures de Vigipirate et de l'interdiction temporaire de sortie des scolaires, mais aussi de la dégradation de la propreté aux abords de la Médiathèque et la hausse d'actes d'incivilités comme des vols constatés sur des usagers dans les espaces des médiathèques.

Toutefois, on observe, que la fréquentation de la médiathèque Monmousseau a mieux résisté à cette situation, pour enregistrer une hausse de fréquentation de 24%.

Les chiffres de fréquentation restent à prendre avec précaution tant qu'un système de comptage efficace n'est pas mis en place, ce qui sera fait avec le système RFID en septembre 2017.

La modification des conditions de gratuité et des tarifs appliqués dès septembre 2013. Les adultes non imposables, jusqu'alors exonérés des frais d'inscription, ont pesé sur la stagnation voire l'inflexion à la baisse du nombre des inscrits depuis 2014. La perte d'abonnés, (**9 845 inscrits en 2016, 11 133 inscrits en 2015, 12 233 en 2014**) ne signifie pas ne plus fréquenter les médiathèques, mais de renoncer à s'acquitter des frais d'inscriptions pour emprunter des documents (la consultation sur place étant libre et gratuite).

Pour ces raisons, et dans l'attente d'une évaluation fiable du chiffre de fréquentation des médiathèques, *il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des médiathèques.*

Il est proposé de fixer les tarifs de la médiathèque de la façon suivante :

MEDIATHEQUES		
	Année 2016/2017 Proposition 2017/2018	
	Ivryens et non Ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry)	Non Ivryens
Plein tarif	12 €	27 €
Etudiants de + 26 ans, chômeurs	6 €	13,50 €
Bénéficiaires des minima sociaux, moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans	Gratuit	13,50 €

Afin de responsabiliser les usagers sur la non restitution des documents empruntés, une pénalité est appliquée au regard du type de support.

PENALITES DE RETARD		
	2016/2017	2017/2018
2^{ème} rappel	2 €	2 €
3^{ème} rappel	4 €	4 €

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS		
	2016/2017	2017/2018
L'unité	0,10 €	0,10 €

PENALITES NON RESTITUTION		
	2016/2017	2017/2018
Livres, audio livres, livres CD, CD, DVD, partitions	15 €	15 €
Revues	5 €	5 €

Conservatoire

Cours de danse : Jusqu'à présent, les cours de danse moderne étaient dissociés du conservatoire. Avec le départ à la retraite de la personne qui assurait l'organisation des cours de danse, il a été décidé d'intégrer ces cours à ceux du conservatoire afin de créer un conservatoire municipal de musique et de danse.

Les cours de danse faisaient l'objet d'une tarification différente des cours du conservatoire, d'arts plastiques et des ateliers théâtre sur 2 points :

- Les tarifs des cours danse sont historiquement plus faibles que les autres cours culturels :

Cours de danse 2017		Conservatoire, arts plastiques, théâtre 2017	
> QF mini 150	29,97 €	> QF mini 150	40,35 €
QF Maxi 2 000	333,93 €	QF Maxi 2 200	407,70 €
Au delà de 2 000	334,03 €	Au delà de 2 200	407,88 €

- Des tarifs réduits sont appliqués pour les cours de danse des enfants de 3 à 5 ans (cours de 45 min) et les cours adulte de gym en musique (cours de 45 min).

Les cours de danse du conservatoire commenceront à partir de 4 ans (légalement l'enseignement de la danse ne peut commencer avant 4 ans). Ils passeront d'un effectif de 28 enfants à 15 élèves et gagneront de ce fait en qualité.

Afin d'harmoniser les tarifs entre tous les cours culturels *il est proposé d'appliquer les tarifs du conservatoire, des cours d'arts plastiques et des ateliers théâtre à ceux de la danse ainsi que le tarif pour les personnes hors commune.*

L'entrée au conservatoire correspond à une inscription pédagogique. Elle est financièrement valable pour une saison mais répond avant tout à un enseignement global sur un cursus artistique.

Pour les enfants qui ont déjà pratiqué des cours d'éveil de danse cette année et qui souhaitent poursuivre ces cours à la rentrée (4 et 5 ans) il est proposé de laisser le demi-tarif, un cursus commencé correspondant au tarif d'entrée.

Il est proposé de fixer les tarifs du conservatoire de musique et de danse à l'identique des cours d'art plastiques et des ateliers théâtre (dont la proposition d'évolution sera proposée au Conseil Municipal de décembre 2017) de la façon suivante :

Proposition à compter du 1^{er} septembre 2017 Conservatoire de musique et de danse et cours de danse des maisons de quartier	
> QF mini 150	40,35 €
QF Maxi 2 200	407,70 €
Au delà de 2 200	407,88 €

Il est proposé de fixer les tarifs personnes hors commune de la façon suivante :

	2016	2017
Tarif personnes hors commune	400 €	425 €

Concert sandwich : le conservatoire propose des concerts sandwichs sur le temps de la pause méridienne où une participation correspondant au moins au prix du sandwich et complément est demandée.

Les tarifs ont été réévalués il y a 2 ans. *Il n'est donc pas proposé d'augmenter le tarif* d'autant que la participation aux concerts est en baisse.

Il est proposé de fixer les tarifs des concerts sandwichs de la façon suivante :

CONCERT SANDWICHS	
	Saison 2016/2017 Proposition 2017/2018
L'unité	6 €

3 – Les activités des maisons de quartier

Les maisons de quartier sont des équipements polyvalents de proximité ouvert à tous les habitants et offrant des activités et des services divers.

Au fur et à mesure que les maisons de quartier ouvraient et se développaient, des activités et des tarifs ont été mis en place. Un travail est en cours pour évaluer ces tarifs et le profil des usagers des maisons de quartier. C'est pourquoi, *il n'est pas proposé cette année d'augmentation de tarifs* dans l'attente des résultats de ce travail.

Il est proposé de fixer les tarifs des activités des maisons de quartier de la façon suivante :

Sortie familiale :

	2016/2017
	Proposition 2017/2018
Adulte	5 €
Enfant moins de 11 ans	2 €

Participation aux repas, goûters et repas partagés :

- Participation de 1 € par personne pour les goûters.
- Participation de 2 € par personne pour les repas.

Bourse aux jouets, vide-grenier : emplacement à 2 €

Activité ou atelier culturel, sportif : stage 1 semaine

Activités de découverte ou de perfectionnement (avant un spectacle) proposées pendant les vacances scolaires d'une durée d'1h30/2h. Proposition d'une tarification sur la base des demi-journées d'animation organisées par la Direction de la jeunesse pour l'accueil des 11/17 ans.

QF	Tarif 2017
> QF mini 160	0,83 €
QF Maxi 1 810	9,76 €
Au-delà de 1 810	9,79 €

4 – Activité estival du service Accueil et Temps Scolaire des Loisirs

Animation de quartier en juillet

Le service des accueils des temps scolaires et de loisirs de la Ville organisent chaque été au mois de juillet un accueil destiné aux enfants de la ville qui pour diverses raisons ne fréquentent pas les accueils « traditionnels ». Il s'agit principalement de fratries issues des différents quartiers de la Ville qui échappent pour la plupart aux structures d'accueil de la Ville.

Ce dispositif est proposé tous les après-midi au sein d'un lieu centralisé excepté le mercredi où l'accueil se déroule toute la journée et est consacré à une sortie en base de loisirs, à Paris ou en forêt. Le projet mené vise à proposer des activités ludiques et de découvertes tout en amenant les enfants à fréquenter les structures municipales avec lesquelles un partenariat est mis en œuvre.

Cet accueil s'appuie sur chaque maison de quartier comme relais d'information et d'incitation pour amener les enfants à fréquenter durant l'été cette structure.

Depuis l'année dernière l'animation de quartier fait l'objet d'une adhésion familiale différenciée en fonction du nombre d'enfants présents, ouvrant droit à l'ensemble des activités proposées. Ce nouveau tarif a bien été compris par les familles. *Il n'est pas proposé de le revaloriser.*

Il est proposé de fixer les tarifs de l'adhésion familiale de la façon suivante :

Adhésion familiale	Année 2016/2017 Proposition 2017
Famille de 1 ou 2 enfant(s)	5 €
Famille de 3 enfants ou plus	10 €

Pour éviter une facturation à posteriori souvent mal comprise par les familles les plus modestes, il est proposé de créer une régie de recettes uniquement pour cette période à la charge du responsable de l'accueil.

FINANCES

6) 1/ Activités sportives

Participation financière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 19 mai 2016 fixant les tarifs pour les activités Eté Sportif et Si t'es sport à compter du 30 juin 2016 et les activités sportives à la saison ouvertes au public (carte Pass'sport, Animations Sportives Dans les Quartiers, piscine) à compter du 1^{er} septembre 2016,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 35 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'appliquer une tarification au quotient familial pour les activités de l'Eté sportif ouvertes aux adultes à compter du 30 juin 2017 et jusqu'au 31 août 2017 :

	Tranche QF	Tarifs 2017/2018 Inscription mensuelle	Tarifs 2017/2018 Inscription à la quinzaine
Tranche 1	Inférieur à 155 ou 18/25 ans ou étudiant	11 €	7 €
Tranche 2	De 155 à 350	14 €	8,50 €
Tranche 3	De 351 à 550	17 €	10 €
Tranche 4	De 551 à 750	20 €	11,50 €
Tranche 5	De 751 à 950	23 €	13 €
Tranche 6	De 951 à 1150	26 €	14,50 €
Tranche 7	De 1151 à 1350	29 €	16 €
Tranche 8	De 1351 à 1550	32 €	17,50 €
Tranche 9	Supérieur à 1550	35 €	19 €
Tranche 10	Non ivryen	38 €	20,50 €

ARTICLE 2 : DECIDE de créer une inscription à la quinzaine du 3 au 15 juillet, du 17 au 31 juillet, du 1^{er} au 14 août, du 16 août au 1^{er} septembre inclus.

ARTICLE 3 : PRECISE que le tarif minimum pour les activités de « l'Eté sportif » est appliqué pour les 18/25 ans et les étudiants.

ARTICLE 4 : PRECISE que l'activité « Eté Sportif » est ouverte à toute personne de plus de 18 ans possédant une carte valable sur la période du 30 juin au 31 août 2017.

ARTICLE 5 : FIXE comme suit, à compter du 30 juin 2017 et jusqu'au 31 août 2017, les tarifs des activités sportives d'été ouvertes au jeune public (Si T'es Sport) :

Si t'es sport (tarifs mensuels)	Tarifs 2017 juillet et août
Carte Estivale : Si t'es Sport	12 €
Inscription aux activités organisées par la Direction Jeunesse ou la Direction Vie des quartiers	Gratuit

ARTICLE 6 : PRECISE que l'activité « Si T'es Sport » est accessible à tout public entre 11 et 17 ans, possédant la carte correspondante, ou inscrit aux activités journalières de l'été organisées par la Direction de la Jeunesse (ALSH 11/17 ans) ou inscrit aux activités journalières de l'été organisées par la Direction Vie des quartiers.

ARTICLE 7 : DECIDE d'appliquer au quotient familial, à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs des activités sportives à la saison ouvertes au public adulte (Carte Pass'sport) :

	Tranche QF	Tarifs 2017/2018
Tranche 1	Inférieur à 155 ou 18/25 ans ou étudiant	40 €
Tranche 2	De 155 à 350	50 €
Tranche 3	De 351 à 550	65 €
Tranche 4	De 551 à 750	80 €
Tranche 5	De 751 à 950	95 €
Tranche 6	De 951 à 1150	110 €
Tranche 7	De 1151 à 1350	125 €
Tranche 8	De 1351 à 1550	140 €
Tranche 9	Supérieur à 1550	155 €
Tranche 10	Non ivryen	125 €

ARTICLE 8 : PRECISE que le tarif minimum pour les activités « Pass'sport » est appliqué pour les 18/25 ans et les étudiants.

ARTICLE 9 : PRECISE que l'accès des créneaux du soir est réservé aux seuls résidents Ivryens et qu'un tarif non Ivryen est appliqué aux salariés locaux.

ARTICLE 10 : PRECISE que les activités « Pass'sport » sont ouvertes à toute personne de plus de 18 ans possédant une carte saisonnière valable de septembre à juin.

ARTICLE 11 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs des Animations Sportives dans les Maisons de Quartier :

Carte saisonnière valable de septembre à juin	Tarifs 2017/2018
Jeunes ivryens 11 à 17 ans	13 €
Jeunes de plus de 18 ans	22 €

ARTICLE 12: PRECISE que l'activité « Animations Sportives dans les Quartiers » comprend des animations payantes ouvertes aux titulaires d'une carte saisonnière au tarif unique de 13 € pour la tranche d'âge 11-17 ans.

ARTICLE 13 : PRECISE que l'activité « Animations Sportives dans les Quartiers » comprend des animations payantes ouvertes aux titulaires d'une carte saisonnière au tarif unique de 22 € pour les plus de 18 ans.

ARTICLE 14 : FIXE le tarif du dispositif « Passeport santé » réservé aux personnes inscrites aux ateliers santé ville du CMS au tarif unique de 20 €.

ARTICLE 15 : DECIDE de la gratuité des dispositifs « Sport Sénior », « Sport Pour Elles », « Accompagnement Social et APS » et « Sport et Insertion ».

ARTICLE 16 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs des de la piscine :

Tarifs piscine	2017/2018
Entrée individuelle adulte	2,50 €
Entrée individuelle moins de 18 ans	1,90 €
Entrée tarif réduit : Etudiants, personnes à mobilité réduite et leur accompagnant Allocataire Adulte Handicapé RSA majoré	1,90 €
Ivryens moins de 18 ans pendant les vacances scolaires Séniors Ivryens pendant les vacances d'été	1 €
Demandeurs d'emploi, RSA, Allocataire vieillesse habitant Ivry Allocataire de Solidarité Spécifique Allocataire Solidarité aux Personnes Agées	0,65 €
Enfants moins de 4 ans	Gratuit
Carte de 12 entrées : Pour adulte Pour bénéficiaires du tarif réduit	25 € 19 €

ARTICLE 17 : PRECISE que la piscine municipale Robespierre est accessible aux particuliers à des jours et horaires différents en fonction des périodes (périodes scolaires, vacances scolaires, vacances d'été). Les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs. Les tarifs réduits concernent, les étudiants, les personnes à mobilité réduite (handicapés) et leur accompagnant, les ivryens percevant les minima sociaux (demandeurs d'emploi, RSA, RSA majoré, ASS, AAH, ASV, ASPA) et les moins de 18 ans.

ARTICLE 18 : DECIDE de créer un tarif pour les séniors Ivryens pendant les vacances d'été à compter du 1^{er} juillet 2017.

ARTICLE 19 : DIT que les recettes en résultant seront constatées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017

FINANCES

6) 2/ Tremplin-Hangar, Conservatoire, Médiathèques, Le Luxy

Participation financière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 19 mai 2016 fixant à compter du 1^{er} septembre 2016 les tarifs des activités pour le Hangar-Tremplin, les concerts sandwiches, la Médiathèque et le Luxy,

vu sa délibération du 22 septembre 2016 modifiant la délibération précitée concernant le tarif PASS du Luxy,

vu sa délibération du 15 décembre 2016, fixant notamment les tarifs des cours de danse,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 35 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs du Hangar-Tremplin :

FORMATION COURS INDIVIDUEL Saison 2017/2018 - Tarif trimestriel

> QF mini 155	50 €
QF 600	66,06 €
QF Maxi 1 550	99,88 €
Au delà de 1 550	100 €

FORMATION : STAGES - ATELIERS - GARAGE

	Saison 2017/2018
Tarif ivryen	33 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiant, élèves du Tremplin)	22 €
Tarif non ivryen	55 €

ENREGISTREMENT MULTIPISTES

	Saison 2017/2018
Forfait 7 heures	
Tarif ivryen	137 €
Tarif non ivryen	210 €
Heures supplémentaires	
Tarif ivryen	23 €
Tarif non ivryen	31 €

REPETITIONS - LOCATION DE STUDIO

	Saison 2017/2018
Individuel à l'heure	
Tarif ivryen	4,50 €
Tarif non ivryen	8 €
Individuels 10 heures	
Tarif ivryen	35 €
Tarif non ivryen	65 €
Groupe à l'heure - Petit studio	
Tarif ivryen	8 €
Tarif non ivryen	13 €
Groupe / 10 heures – Petit studio	
Tarif ivryen	58,50 €
Tarif non ivryen	110 €
Groupe à l'heure – Grand studio	
Tarif ivryen	13 €
Tarif non ivryen	25 €
Groupe / 10 heure – Grand studio	
Tarif ivryen	117 €
Tarif non ivryen	215 €
Tournage de clip	
Journée (10h)	215 €
1 heure	25 €

LOCATION INSTRUMENTS

	Saison 2017/2018
Tarif unique	
Individuel, à l'heure	2 €

CONCERTS**Saison 2017/2018**

Plein tarif	
Concerts « découvertes »	8 €
Concerts habituels	11 €
Concerts d'artistes d'une stature nationale	13 €
Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiants et retraités)	
Concerts « découvertes »	6 €
Concerts habituels	9 €
Concerts d'artistes d'une stature nationale	11 €
Tarifs élèves Tremplin	5 €
Vestiaire	1 €
Scène ouverte Fondelacour	
Tarif plein unique	Gratuit
Scènes alternatives	
Tarif plein unique	5 €

Carte amis du Hangar	
Tarif unique	5 €
Tournage de clip au Hangar	
Journée (10 heures)	350 €
1 heure	40 €

BAR	
Saison 2017/2018	
Eau	1,50 €
Soda et autres	2,50 €
Petite restauration sandwich	3 €
Snacking sucré	1 €
Snacking salé	1,50 €
Cafés – thés	1 €
Bières et autres	3 €

ARTICLE 2 : DECIDE d'appliquer pour les stages-ateliers un tarif réduit pour les usagers bénéficiant des minima sociaux, les chômeurs, les moins de 26 ans, les étudiants et les élèves du Tremplin à 22 €.

ARTICLE 3 : DECIDE d'appliquer pour les stages-ateliers un tarif pour les usagers hors commune à 55 €.

ARTICLE 4 : DECIDE de créer un tarif pour le tournage de clip au Tremplin au tarif de 215 €/journée et 25 €/heure.

ARTICLE 5 : DECIDE d'appliquer un tarif unique de 5 € par concert pour les élèves du Tremplin.

ARTICLE 6 : DECIDE d'appliquer la gratuité pour la scène ouverte Fondelacour.

ARTICLE 7 : DECIDE d'appliquer un tarif de 1 € pour le vestiaire.

ARTICLE 8 : DECIDE de créer un tarif pour le tournage de clip au Hangar au tarif de 350 €/journée et 40 €/heure.

ARTICLE 9 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2017 les tarifs du cinéma le Luxy pour la saison 2017/2018 :

ENTREE		
	Saison 2017/2018	
	Tarifs	Séances 3 D (Majoration 1 €)
Tarif plein	6,50 €	7,50 €
Tarif réduit (plus de 62 ans, retraité, titulaires d'une carte famille nombreuse et demandeurs d'emploi)	5,50 €	6,50 €
Tarifs jeunes (moins de 26 ans)	3,50 €	4,50 €
Tarif accompagnateur « ciné famille » (accordé à un adulte à partir de 26 ans accompagnant un jeune à une séance de la programmation ciné famille)	3,50 €	4,50 €
Tarif Amis du Luxy Adultes	4,50 €	5,50 €
Tarif Amis du Luxy Jeunes	2,50 €	3,50 €
Tarif Soirées Amis du Luxy	3,50 €	4,50 €
Tarif Groupe	2,50 €	3,50 €
Tarif PASS (1)	4 €	5 €
Tarif PASS Amis du Luxy	2,50 €	3,50 €
Tarif Promotionnel 1 (2)	3 €	4 €
Tarif Promotionnel 2 (2)	4 €	5 €
Tarif Opérations spéciales (2)	2 €	3 €

(1) Tarif spécial accordé aux spectateurs venant voir plusieurs films regroupés dans le cadre d'une soirée spéciale ou d'un cycle. Ce tarif est accordé après édition d'un PASS permettant de voir plusieurs films.

(2) Tarif promotionnel 1, Tarif Promotionnel 2 et Opérations spéciales : ces trois tarifs permettent de disposer d'une palette de tarifs susceptibles de répondre aux exigences d'organisation d'opérations du type Fête du cinéma décidées à grande échelle (nationalement, au niveau de la région ou du département) ou mise en place localement en fonction de l'activité propre du cinéma municipal.

Le **tarif Collège au cinéma / Lycéens et Apprentis au cinéma** (tarif fixé nationalement par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée dans le cadre des deux dispositifs cités) devient un tarif groupe.

CARTE D'ABONNEMENT AMIS DU LUXY	
	Saison 2017/2018
Carte Amis du LUXY / Adultes (à partir de 26 ans)	8 €
Carte Amis du LUXY / Jeunes (moins de 26 ans)	5 €
Service « envoi du programme adulte à domicile »	5 €
Service « envoi du programme jeune public à domicile »	2 €

TARIFS ATELIERS ET STAGES D'ANALYSE FILMIQUE	
	Saison 2017/2018
Atelier Adultes (à partir de 26 ans)	6 €
Atelier Jeunes (moins de 26 ans)	4 €
Stage d'analyse filmique Adultes (à partir de 26 ans)	12 €
Stage d'analyse filmique Jeunes (moins de 26 ans)	6 €

TARIFS DU FOYER BAR	
	Saison 2017/2018
Soda, jus de fruit,	1 €
Bière, cidre, verre de vin	1,50 €
Boissons chaudes	1 €
Eau	1 €
Paquet de chips	1 €
Formule repas	5 €
Snack / Pâtisseries	2 €
Café / Thé gourmand	1,50 €

ARTICLE 10 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2017 les tarifs des médiathèques pour la saison 2017/2018 :

MEDIATHEQUES		
	Année 2017/2018	
	Ivryens et non Ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry)	Non Ivryens
Plein tarif	12 €	27 €
Etudiants de + 26 ans, chômeurs	6 €	13,50 €
Bénéficiaires des minima sociaux, moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans	Gratuit	13,50 €

PENALITE DE RETARD	
	2017/2018
2^{ème} rappel	2 €
3^{ème} rappel	4 €

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS	
	2017/2018
L'unité	0,10 €

PENALITES NON RESTITUTION	
	2017/2018
Livres, audio livres, livres CD, CD, DVD, partitions	15 €
Reuves	5 €

ARTICLE 11 : FIXE comme suit les tarifs des cours du conservatoire de musique et de danse et des cours de danse des maisons de quartier à compter du 1^{er} septembre 2017.

A compter du 1^{er} septembre 2017 Conservatoire de musique et de danse et cours de danse des maisons de quartier	
> QF mini 150	40,35 €
QF Maxi 2 200	407,70 €
Au delà de 2 200	407,88 €

ARTICLE 12 : DECIDE à compter du 1^{er} septembre 2017 de conserver un demi-tarif pour les élèves de moins de 6 ans déjà inscrits en 2016/2017 aux cours de danse réservés jusque là pour les 3-5 ans.

ARTICLE 13 : Fixe à compter du 1^{er} septembre 2017, le tarif annuel des cours du conservatoire de musique et de danse à 425 € pour les personnes hors commune.

ARTICLE 14 : FIXE comme suit les tarifs des concerts sandwichs programmés par le conservatoire municipal :

CONCERT SANDWICH	
	2017/2018
L'unité	6 €

ARTICLE 15 : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017

FINANCES

6) 3/ Activités des maisons de Quartier

Participation financière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 19 mai 2016 fixant notamment les tarifs des activités des maisons de quartier et du service de l'action Sociale,

considérant que le développement d'activités proposées par les maisons de quartier, présente un intérêt social,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 39 voix pour et 6 voix contre

ARTICLE 1 : FIXE comme suit les tarifs des sorties familiales organisées par les maisons de quartier :

	2017/2018
Adulte	5 €
Enfant moins de 11 ans	2 €

ARTICLE 2 : FIXE une participation de 1 € par personne pour les goûters et une participation de 2 € par personne pour les repas.

ARTICLE 3 : FIXE comme suit les tarifs des activités ou ateliers culturels ou sportifs proposées pour 1 semaine sous forme de stage.

QF	Tarif 2017
> QF mini 160	0,83 €
QF Maxi 1 810	9,76 €
Au-delà de 1 810	9,79 €

ARTICLE 4 : FIXE à 2 € le tarif de l'emplacement pour la bourse aux jouets, et le vide-grenier.

ARTICLE 5 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017

FINANCES

6) 4/ Activités périscolaires

Participation financière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 19 mai 2016 fixant notamment les tarifs pour l'adhésion familiale à l'animation de quartier proposés par le service des Accueils des Temps Scolaires et de Loisirs de la Ville au mois de juillet 2016,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 39 voix pour et 6 voix contre

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2017 l'adhésion familiale à l'animation de quartier proposée par le service des Accueils des Temps Scolaires et de Loisirs de la Ville au mois de juillet 2017 :

Adhésion familiale	2017
Famille de 1 ou 2 enfant(s)	5 €
Famille de 3 enfants ou plus	10 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017